

RELEVÉ DES PRIX

PRIX DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS RÉCUPÉRÉS
 ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

DONNÉES MENSUELLES

en €/tonne

			nov-07	nov-06	oct-07
Sortes ordinaires	1.02	Papiers et cartons mêlés d'origine, triés	70,67 - 72,69	43,43 - 45,00	79,37 - 81,05
	1.04	Emballages commerciaux	76,61 - 76,79	51,63 - 51,67	86,58 - 87,09
	1.05	Ondulés récupérés	85,60 - 87,56	60,25 - 61,47	95,53 - 97,57
Sortes à désencrer	1.06/1.06.01	Magazines invendus / Magazines invendus sans dos collés*	115,94 - 122,84	74,46 - 82,29	118,73 - 125,66
	1.08/1.09/1.10	Journaux et magazines mélangés*	99,11 - 106,09	73,37 - 74,74	95,14 - 97,66
	1.11 **	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	73,61 - 81,97	56,53 - 58,77	73,78 - 82,12
	2.02	Journaux invendus	NA - NA	86,14 - 92,56	NA - NA
	2.05/2.06	Papiers de bureau triés / Archives couleur	148,62 - 167,33	86,75 - 113,27	152,81 - 166,85
Autres sortes dont sortes supérieures	3.03/3.04	Rognures blanches légèrement imprimées sans bois (avec colle) / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	174,87 - 197,48	149,53 - 158,16	184,10 - 201,50
	3.10	Imprimés sans bois	164,55 - 167,81	109,41 - 114,31	156,30 - 161,47
	3.17	Rognures blanches	285,93 - 300,38	247,98 - 254,33	271,16 - 283,62

* conditionnement en balles ou en vrac

** sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés, conformes à la norme NF EN 643 et conditionnées en balles de 600 kg à 1200 kg, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.

Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leur consommation du mois précédent (mois "m-1").

Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat